



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Édouard

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard, tenue au centre communautaire situé au 405-C, montée Lussier, le **5 décembre 2023 à 19 h 40**, à laquelle étaient présents :

Les conseillères et les conseillers : Sébastien Tremblay, conseiller no 1
Philippe Brunet, conseiller no.2
Alain Dumouchel, conseiller no 3
Geneviève Séguin, conseillère no. 4
Jean-Michel Dupuis, conseiller no. 5
Pierrette Raymond, conseillère no 6

Certificat de signification

Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire atteste la réception de l'avis requis par l'article 156 du Code municipal par tous les membres du Conseil.

La personne qui préside la séance, soit le maire, monsieur Alexandre Bastien, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil comme le lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit le maire, monsieur Alexandre Bastien, ne votera pas sur les décisions comme le lui permet la loi.

Madame Édith Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière est également présente à titre de secrétaire.

27 personnes sont présentes.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution no. 23-12-306

IL EST RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil confirme que l'avis de convocation a été signifié conformément à la loi.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 - Jean-Michel Dupuis	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 - Philippe Brunet	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOpte A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire : Alexandre Bastien		ADOpte A LA MAJORITE	
# 4 - Geneviève Séguin	P	Maire suppléant :		REJETE	

À 19 h 41, après avoir constaté qu'il y a quorum, M. Alexandre Bastien, le Maire ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no. 23-12-307

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 5 décembre 2023, tel que présenté :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du budget 2024 ;
4. Période de questions du public sur les points de l'ordre du jour ;
5. Levée de l'assemblée.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 - Jean-Michel Dupuis	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 - Philippe Brunet	P	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOpte A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire : Alexandre Bastien		ADOpte A LA MAJORITE	
# 4 - Geneviève Séguin	O	Maire suppléant :		REJETE	

3. ADOPTION DU BUDGET 2024

Résolution no. 23-12-308

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal du Québec, le conseil doit préparer et adopter le budget de la Municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU D'ADOPTER le budget de l'exercice 2024 de 2 868 093 \$



No de résolution
ou annotation

REVENUS	
Revenus de sources locales	2 521 600 \$
Compensations tenant lieux de taxes	36 194 \$
Revenus de transferts	163 092 \$
Services rendus	70 707 \$
Imposition de droits	40 000 \$
Amendes et pénalités	3 500 \$
Intérêts	26 000 \$
Autres revenus	7 000 \$

DÉPENSES	
Administration générale	739 957 \$
Sécurité publique	566 723 \$
Transport	612 275 \$
Hygiène du milieu	368 533 \$
Santé et bien-être	3 316 \$
Aménagement, urbanisme et développement	113 651 \$
Loisirs et culture	291 515 \$
Frais de financement	85 775 \$
Remboursement de la dette	155 500 \$
Affectation à l'investissement	2 562 \$
Excédent non affecté	(120 000 \$)
Affectation des fonds réservés	54 499 \$
Affectation du SDREF	(6 213 \$)

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	P	# 5 - Jean-Michel Dupuis	O		
# 2 - Philippe Brunet	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire : Alexandre Bastien		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 - Geneviève Séguin	O	Maire suppléant :		REJETE	

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution no. 23-12-309

II EST PROPOSÉ ET RÉSOLU DE LEVER la présente séance à 20 h 15

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	P	# 5 - Jean-Michel Dupuis	O		
# 2 - Philippe Brunet	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire : Alexandre Bastien		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 - Geneviève Séguin	O	Maire suppléant :		REJETE	

Alexandre Bastien
Maire

Édith Létourneau
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, _____, Alexandre Bastien, maire de la municipalité de Saint-Édouard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.